



# les Voies Lyonnaises

Dossier de presse 31 mai 2022

**Les Voies Lyonnaises se déploient :**  
Début de la concertation pour la ligne 2

# Sommaire

**03**  
Édito

**04**  
Les grands principes  
d'aménagement du  
réseau

**06**  
La Voie Lyonnaise 2

**10**  
La concertation

# Éditorial

© Thierry FOURNIER



**« Le réseau des Voies Lyonnaises promet aux habitantes et habitants de la Métropole une infrastructure répondant à leurs attentes de sécurité et de fluidité pour leurs déplacements à vélo mais aussi aux enjeux environnementaux et de santé du territoire. En créant ce réseau sécurisé de 250 kilomètres en 2026, la Métropole s’engage fortement dans la transformation de nos villes et de nos modes de vies : plus sereins, plus respectueux de notre environnement, plus sains, plus agréables au quotidien. La mobilité n’ayant pas de frontières, la Métropole travaille en parallèle avec les collectivités territoriales voisines afin de permettre une continuité d’aménagements entre nos territoires. Ce réseau, nous le construisons avec les communes et les habitants pour en définir et aménager les tracés répondant le plus efficacement possible aux besoins des citoyens. La concertation qui s’ouvre pour la VL2 est un exemple éclairant de ce que, collectivement, nous mettons en œuvre, pour notre territoire. »**

**Bruno Bernard**, Président de la Métropole de Lyon

# Les grands principes d'aménagement du réseau

Les Voies Lyonnaises, c'est un réseau sécurisé de 12 lignes et de 250 kilomètres d'infrastructure en 2026 (355 km en 2030) qui vont répondre aux attentes des habitants de la Métropole de Lyon notamment en matière de mobilité à vélo. En effet, toutes les études montrent que le manque d'infrastructures sécurisées est le frein principal à la pratique du vélo, notamment pour les femmes, les enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap. Avec l'aménagement des Voies Lyonnaises, la Métropole vise l'objectif de tripler les déplacements cyclables à l'horizon 2026.

La construction de ce réseau en faveur des mobilités actives répond également à de nombreux enjeux :

- Lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne
- Amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la ZFE et la montée en puissance de modes de transports non polluants
- Lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible et enthousiasmante à la mobilité motorisée
- Fluidité et liens entre les différents territoires de la Métropole

Les 13 lignes du réseau constitueront en 2030 une structure forte pour le territoire : un point de repère, un nouveau paysage urbain, un lien entre les communes de la Métropole et, évidemment, une nouvelle opportunité de se déplacer sur le territoire. Le réseau est dessiné en « toile d'araignée » pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre mais aussi entre les communes périphériques.

- Le réseau est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiables et repérables. Le dessin de chaque ligne se base sur des principes identiques
- Des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections
- Un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts
- Une séparation des modes pour protéger les cyclistes
- Une capacité à se croiser et à se doubler, même avec des vélos cargos. Les pistes pourront être bidirectionnelles, d'une largeur de 3 mètres au minimum et jusqu'à 4 mètres
- Un confort d'usage pour les personnes de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement roulant, du mobilier urbain le long du réseau (repose-pied aux carrefours, fontaine, stations de gonflage), végétalisation et ombrage.
- Une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie « zéro artificialisation nette » et favoriser la résilience urbaine.



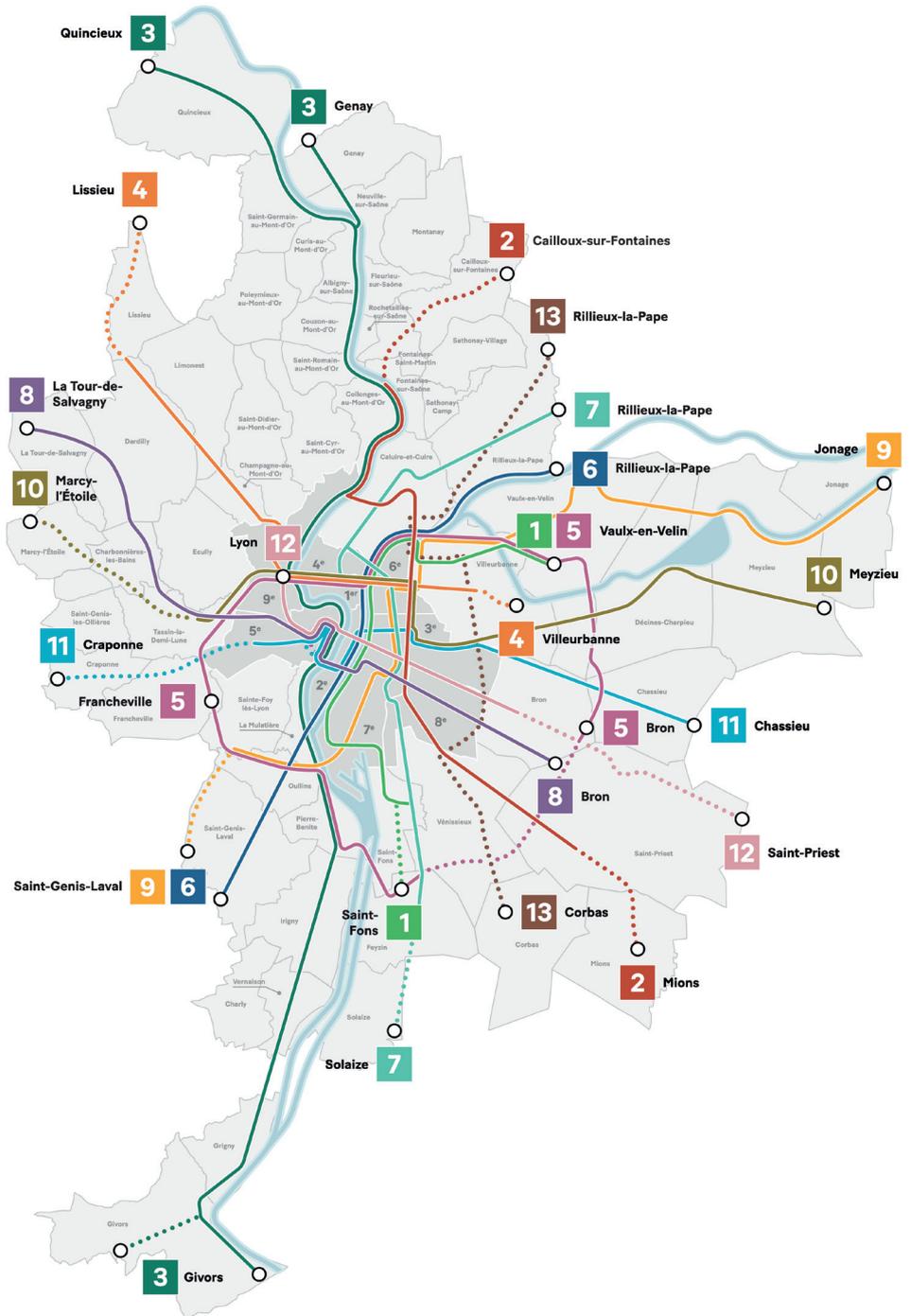
# les Voies Lyonnaises

RÉSEAU 2026 / 2030

### Légende :

- Réseau 2026
- .... Réseau 2030

|    |                                       |       |
|----|---------------------------------------|-------|
| 1  | Vaulx-en-Velin<br>Saint-Fons          | 21 km |
| 2  | Cailloux<br>Mions                     | 32 km |
| 3  | Quincieux<br>Givors                   | 57 km |
| 4  | Lissieu<br>Villeurbanne               | 22 km |
| 5  | Saint-Fons<br>par Francheville, Bron  | 46 km |
| 6  | Rillieux la Pape<br>Saint-Genis-Laval | 20 km |
| 7  | Rillieux<br>Solaize                   | 34 km |
| 8  | La Tour-de-Salvagny<br>Bron           | 28 km |
| 9  | Jonage<br>Saint-Genis-Laval           | 37 km |
| 10 | Marcy-l'Étoile<br>Meyzieu             | 31 km |
| 11 | Craponne<br>Chassieu                  | 25 km |
| 12 | Lyon<br>Saint-Priest                  | 20 km |
| 13 | Rillieux<br>Corbas                    | 24 km |



# La Voie Lyonnaise 2

## LA PREMIÈRE SECTION

La VL2 a une portée symbolique forte en marquant la transformation modale d'axes routiers majeurs. Elle concernera notamment la route de Lyon et l'avenue Charles de Gaulle à Saint-Priest, l'avenue Viviani à Vénissieux, le boulevard des Tchécoslovaques et le boulevard Vivier Merle à Lyon ainsi que le boulevard Stalingrad à Villeurbanne. L'aménagement offrira de nouvelles possibilités d'emprunter ces axes en vélo et à pied en toute sécurité.

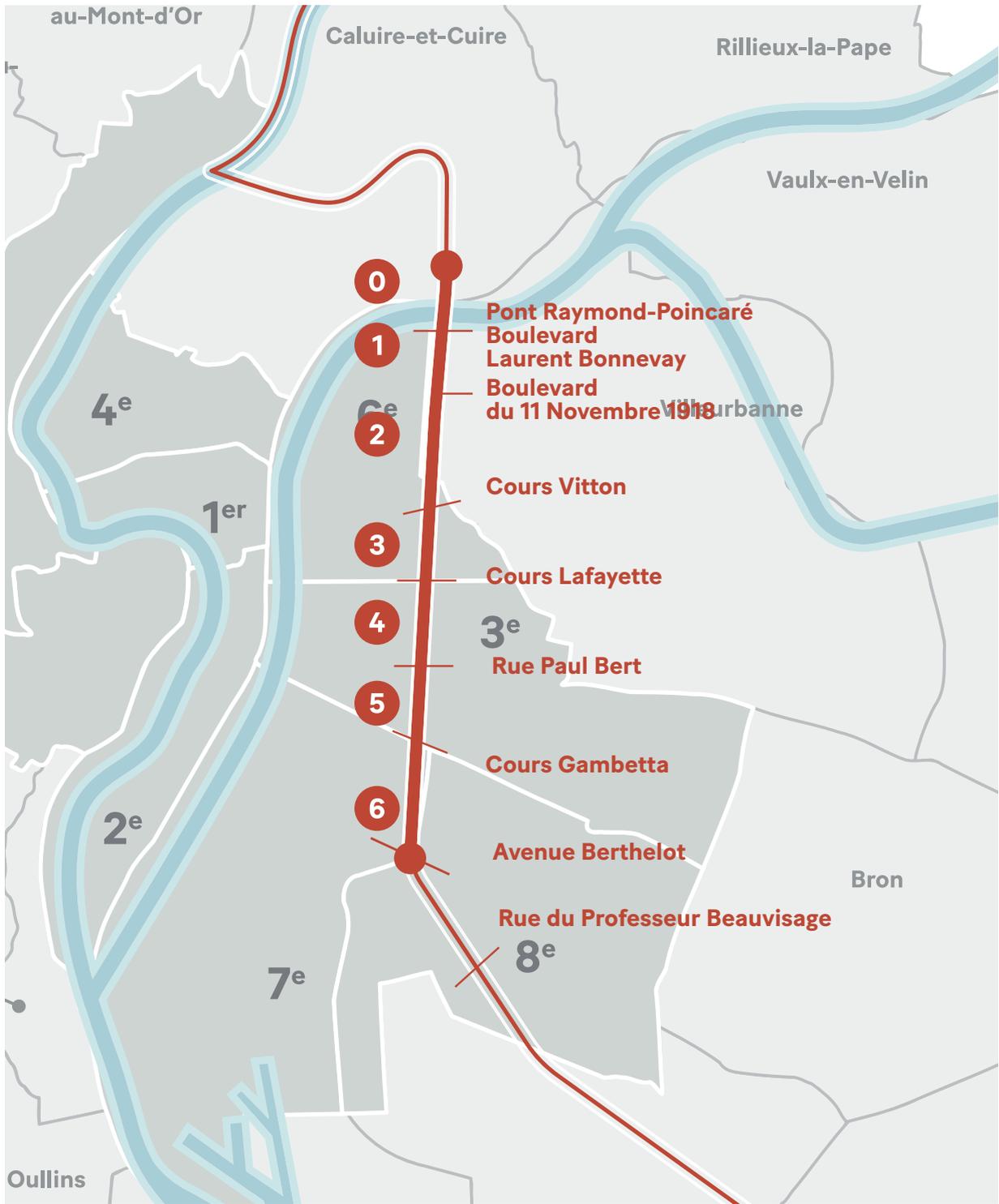
Comme toutes les autres lignes du réseau des Voies Lyonnaises, la VL2 s'insère dans celui des transports en commun. Ce nouvel axe offre une liaison cyclable nord-sud vers le pôle multimodal de la Part-Dieu aux habitants des communes des rives de Saône et du plateau de Caluire, ainsi qu'à ceux du sud-est de la Métropole, en complémentarité des lignes fortes de transports en commun.

En 2026, la ligne 2 des Voies Lyonnaises reliera Fontaines-sur-Saône à Saint-Priest sur un parcours de 21km traversant les rives de Saône, Caluire, Lyon Part-Dieu, le boulevard des États Unis. À l'horizon 2030, elle reliera Cailloux-sur-Fontaines au nord, à Mions au sud, sur un trajet de plus de 32km.

La première section qui sera aménagée démarre par le franchissement du Rhône et se termine au sud à la croisée de l'avenue Berthelot. La VL2 traverse le Rhône puis emprunte le boulevard Stalingrad, la Rue Waldeck Rousseau, les boulevards des Belges, Jules Favre, Vivier Merle, et des Tchécoslovaques.

Longue de 5,9 km entre la traversée du Rhône et l'avenue Berthelot, les premiers travaux d'aménagement de cette section débuteront en 2023 avec un budget dédié de 10 M€. Les estimations donnent un trafic vélo de 21 000 cyclistes sur le boulevard Vivier Merle en 2030.

Après avoir franchi le Rhône, la ligne 2 empruntera **la contre-allée du boulevard de Stalingrad**, desservant directement l'entrée de la voûte du parc de la Tête d'Or. Les piétons et cyclistes bénéficieront d'espaces distincts, séparés de la circulation routière par une bande végétalisée.



Objet de la concertation



Tracé



Boulevard Stalingrad à Villeurbanne

### RUE WALDECK ROUSSEAU

Rue Waldeck Rousseau - de l'avenue Verguin au boulevard des Belges (bidirectionnelle côté Ouest)

Rue Waldeck Rousseau, la Voie Lyonnaise poursuivra son parcours en piste bidirectionnelle côté Ouest.

Deux variantes subsistent :

**variante 1 : conservation du stationnement latéral côté Est**

**variante 2 : végétalisation de l'axe**

### BOULEVARDS DES BELGES ET JULES FAVRE

Les voies en mixité bus/vélo seront élargies pour améliorer le confort des cyclistes. Cette section pourrait être concernée par la future ligne centre-Ouest prévue par SYTRAL Mobilités. Le mode et le tracé n'étant pas encore définitivement choisi et les travaux étant prévus pour 2026-2028, cet aménagement sera provisoire en l'attente d'un projet de ligne forte de transport en commun (tramway ou bus à haut niveau de service).

La voie lyonnaise 2 empruntera le tunnel Vivier Merle à la place de la voie de circulation de gauche à terme, il y aura autant de cyclistes que de voitures dans le tunnel.



### BOULEVARD VIVIER MERLE

Sur la partie du boulevard Vivier Merle située au Sud de l'avenue Felix Faure, la voie cyclable prend la place de la voie à contre-sens et d'une bande de stationnement discontinue. La végétalisation du boulevard Vivier Merle est prévue sur ce tronçon. Le stationnement est supprimé côté ouest.

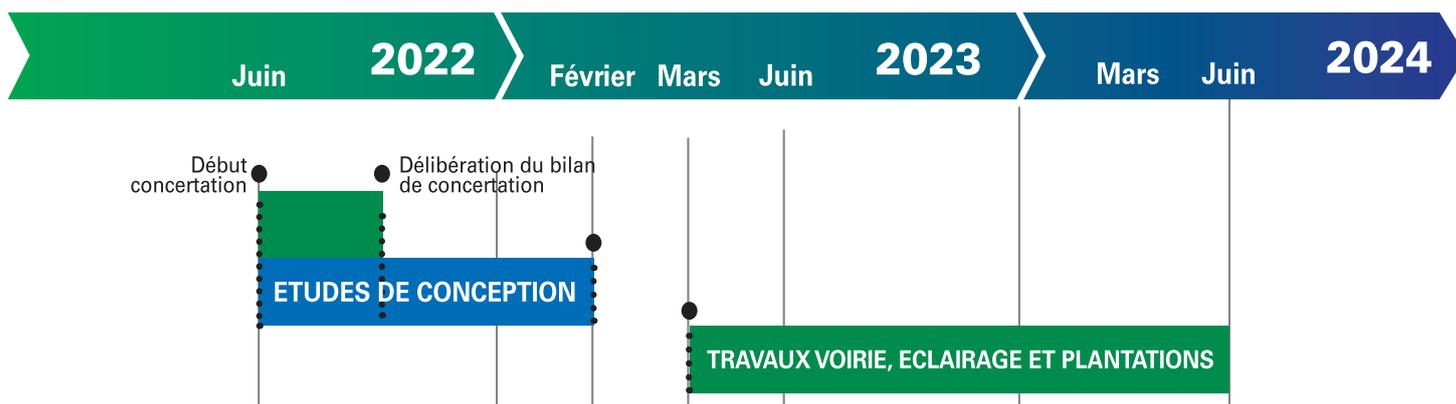


### DE LA RUE ABBÉ BOISARD À L'AVENUE BERTHELOT

Sur cette séquence, la voie lyonnaise 2 longera les façades ouest du boulevard et offrira une largeur de 4 mètres.

### PROLONGEMENT DE LA VL2

Les aménagements de la rive droite de la Saône, la traversée de Caluire, ainsi que le boulevard des États Unis et son prolongement par la route de Lyon vers Saint-Priest feront l'objet de concertations ultérieures.



Calendrier prévisionnel de l'aménagement de la L2 entre la traversée du Rhône et Berthelot

# La concertation

La concertation s'ouvre à partir du mardi 7 Juin pendant un mois jusqu'au vendredi 8 Juillet et concerne le tronçon situé à partir du franchissement du Rhône jusqu'à l'avenue Berthelot à Lyon 7e. Il touche les communes de Caluire, Villeurbanne et Lyon 6e, 3e, et 7e. Le dossier de concertation sera consultable dans ses versions papier dans les mairies concernées par l'aménagement, à la Métropole de Lyon et en ligne sur le site internet de la Métropole.

Les 5,9 km d'aménagement de cette première section de la VL2 seront détaillés par séquence dans le dossier de concertation.

Dans ces mêmes lieux, des registres seront mis à disposition afin de recueillir les avis du public. Les contributions pourront également être envoyées directement à la Métropole par mail :

[concertation.voieslyonnaises2@grandlyon.com](mailto:concertation.voieslyonnaises2@grandlyon.com)

En complément, **une réunion publique aura lieu en mairie du 3e arrondissement le jeudi 23 juin**. L'aménagement de la ligne repose sur un objectif essentiel, rééquilibrer de façon claire l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines :

- Intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes
- Végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleurs urbains)
- Maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en communs

## LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter

**« Après la L1, la L3 dont les travaux ont débuté à Couzon-au-Mont d'Or, la ligne 2 des Voies Lyonnaises commence à naître sous nos yeux avec la concertation qui s'ouvre sur cette section. Elle marque l'engagement fort de la Métropole de construire un réseau en parfaite coordination avec les communes et en dialogue avec les habitants du territoire. Une infrastructure comme celle-ci ne vaut que par l'usage qu'en feront les usagers : c'est en décidant avec eux, au plus près du terrain, que nous atteindrons notre objectif de tripler le nombre de déplacements à vélo à l'horizon 2026. »**

**Fabien Bagnon**, vice-président délégué à la voirie et aux modes actifs

**« Avec le cours Emile Zola, la rue Léon Blum et la porte de Croix-Luizet, l'avenue de Stalingrad constitue aujourd'hui l'une des 4 portes de Villeurbanne qui seront requalifiées pendant le mandat. En nous adossant au passage de la Voie Lyonnaise n°2, nous requalifions cette entrée de la ville en favorisant la sécurité des cyclistes et des piétons. C'est la première condition si nous souhaitons qu'ils plébiscitent le vélo. Nous renforçons aussi la place de la nature tout le long du terre-plein situé entre le passage des piétons et celui des voitures. Il restera à définir, à partir de la concertation, la meilleure option possible qui s'ouvre pour franchir le Rhône. »**

**Pauline Schlosser**, adjointe aux déplacements, à la mobilité et au stationnement à la ville de Villeurbanne

**« La voie lyonnaise n°2 permettra de relier l'agglomération du nord au sud, en passant par des pôles d'attraction majeurs, tel que la Part-Dieu, le Parc de la Tête d'Or ou encore le parc Blandan. Son tracé l'amènera à être d'ici quelques années un des axes les plus fréquentés. La VL2 a aussi une vocation économique forte avec le développement de la logistique urbaine multimodale, dont une partie croissante en cyclologique, qui représentera prochainement une partie significative des flux à vélo. En somme, un axe utile et pratique pour les lyonnaises et lyonnais. »**

**Valentin Lungenstrass**, adjoint aux mobilités et aux espaces publics de la ville de Lyon

## CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon  
Régis Guillet  
rguillet@grandlyon.com  
04 26 99 37 52 / 06 98 51 59 94

---

## MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac  
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03  
grandlyon.com



Papier recyclé

Imprimé sur papier recyclé



**les Voies  
Lyonnaises**

**GRANDLYON**  
la métropole